

# Compte-rendu de Réunion Publique

## Commission de Quartier

### SAINT-SIMON

**MARDI 20 NOVEMBRE 2018**

Lieu : Centre d'Animation de Saint-Simon – 10 chemin Liffard- 31100 Toulouse

Élus présents :

- Monsieur Romuald PAGNUCCO, Maire de quartier 6.4

Services municipaux et intervenants présents :

- Monsieur ASTRIE Serge, Pôle Territorial Sud
- Monsieur RAPATEL Michel, Direction Action Territoriale
- Madame RAGOT Aurélie, Direction Action Territoriale
- Madame DAYDE Marie-Christine, Direction action Territoriale
- Madame JIMENEZ Laure, Secrétaire de Monsieur PAGNUCCO

NB : Ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif.

Monsieur PAGNUCCO ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur présence.

Présentation de l'ordre du jour :

1. Lutte contre les cambriolages
2. Présentation des projets de quartier
3. Actualités, travaux de voirie et points divers.

## **1. Lutte contre les cambriolages : présentation du dispositif de participation**

(cf.diaporama)

Ce dispositif a été mis en place à Toulouse en Juin 2017 en application de la circulaire du 22 juin 2011 du Ministère de l'Intérieur.

Il s'appuie sur la base du volontariat; il est développé dans les secteurs à dominante pavillonnaire de la Ville de Toulouse hormis le secteur hypercentre.

Pour participer au dispositif, il faut appeler Allô Toulouse au **05 61 222 222**.

*Question : ne serait-il pas intéressant de communiquer dans le quartier l'existence d'un réseau «voisins vigilants» pour dissuader ?*

Réponse : le service en charge du projet est en train d'étudier ce sujet.

*Question : combien y a t'il de voisins vigilants sur le quartier et quelle est la durée de la mission ?*

Réponse : actuellement, 6 ou 7 voisins vigilants et pas de contrainte sur la durée. L'inscription se fait sous toute discrétion.

*Question : a t'on un retour par rapport à d'autres quartiers ?*

Réponse : pas de statistiques par quartier ; au départ, ce système a été mis en place en zone rurale dans les zones de gendarmeries et compte tenu des résultats positifs, le dispositif s'est étendu en zone urbaine.

## **2. Présentation des projets de quartier.**

Intervenant : Monsieur Michel RAPATEL

(cf.diaporama).

L'idée est d'avoir une photographie du quartier avec des informations en temps réel.

Le projet de quartier est un document qui commence et il va évoluer.

Pourquoi cette démarche de projets de quartier ? : l'enjeu est avant tout de partager de l'information et la connaissance pour simplifier, fluidifier et enrichir les débats. On assiste aujourd'hui à des démarches de dématérialisation et d'ouverture des données des collectivités à travers des outils numériques mais tout le monde ne va pas vers ce genre d'outils. En revanche, la démarche est de communiquer de l'information le plus largement possible. C'est la raison pour laquelle, au-delà des données nationales, obligatoires et réglementaires, la Ville de Toulouse a souhaité aller vers des supports plus faciles à partager que ce soit via le support numérique ou support papier.

L'enjeu est de savoir quels sont caractéristiques sociaux démographiques du quartier, quel est le niveau d'équipements publics qui existent, quelles sont les actions engagées, en cours ou en projet. Ces données permettent de poser un débat à partir d'éléments partagés par tous : élus, associations représentatives des habitants ou habitants de manière générale; ainsi, les services de la collectivité peuvent être mobilisés pour une démarche commune.

L'enjeu global est d'arriver à construire un projet de territoire sur les 20 quartiers qui composent Toulouse.

Cette démarche s'appuie sur un certain nombre de données.

Aujourd'hui, le travail est fait sur la base d'une centaine d'indicateurs regroupés dans un recueil et il est important que tout un chacun puisse en partager les sources afin qu'ils soient suivis dans le temps.

Ces 100 indicateurs (emploi, habitat, logement, population,...) proviennent des quartiers, de l'INSEE et d'un certain nombre de services de la collectivité notamment les données apportés par l'urbanisme.

Le quartier 6.4 se compose de différents territoires caractérisés par des chiffres et des données différentes.

Le choix a été fait de subdiviser en territoires plus homogènes : Saint-Simon-Lafourquette -Oncopole.

Sur la base de ces sources et de ces découpages géographiques, il est important de noter que ces données ont une date d'effet. Les données INSEE connues sont celles de 2009 à 2014 et s'actualisent tous les ans.

Concernant les équipements publics : qui sont-ils et où sont-ils ?

Le document liste les équipements et leur localisation.

Sur la base de ce qui existe, des actions sont engagées et il est important de mettre un regard sur ce qui est en cours et ce qui est fait.

Les projets d'investissement et leur état d'avancement sont présentés par une cartographie.

Les habitants recevront ces documents dans leur boîte aux lettres et au cours d'événements du quartier.

*Question: la démographie a évolué de 28% et de quelle façon les équipements publics ont-ils évolué?*

Réponse: ces chiffres ont permis de prendre conscience du besoin d'ouverture d'écoles supplémentaires. Dans les années à venir 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires ouvriront sur Saint-Simon ainsi que 2 collèges. Des ouvertures de classes sont prévues pour la rentrée 2019. Ils permettent aussi de travailler sur des équipements existants; les travaux faits pour agrandir la voirie sur Saint-Simon sont un exemple.

Les équipements publics n'ont pas vocation à suivre la montée de population.

L'enjeu est que le niveau d'équipement coïncide avec le niveau de besoin.

*Question: les statistiques données sont de 2009 à 2014 mais on est en 2019 et comment baser des investissements sur des chiffres 5 ans en arrière et qui plus est l'INSEE ne donne pas les statistiques spécifiques à Saint-Simon ?*

Réponse: l'INSEE gère trois niveaux de découpage dont un nouveau très petit qui s'appelle l'IRIS et un qui s'appelle le grand quartier INSEE qui regroupe un certain nombre d'IRIS. Toulouse est composée de 62 grands quartiers INSEE et ces périmètres reprennent en grande partie les quartiers vécus ou les quartiers sociologiques tels que nous les connaissons.

*Question : est-ce que sur les cartes figurent les promoteurs qui viennent construire sur Saint-Simon ?*

Réponse : il s'agit des investissements de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole et donc on ne parle pas d'investissements privés.

*Question : on parle d'évolution et d'adéquation entre l'évolution et la population. Y a-t-il un état des lieux des équipements sur Saint-Simon et une comparaison par rapport à d'autres quartiers ?*

Oui un certain nombre d'états des lieux ont été faits ; l'enjeu de ces documents est de partager ces états des lieux avec les habitants et de mettre en débat les éléments.

*Question : on parle de l'augmentation démographique avec toutes les conséquences mais qui abordent les causes ? A t'on une tendance sur l'évolution des permis de construire ?*

Réponse : le but du document est d'avoir une transparence.

Les chiffres de 2009 à 2014 sont réglementaires et Monsieur Pagnucco ne nie pas qu'ils vont augmenter.

Sur le quartier, la cause de cette explosion est le vote de la loi Alur qui a supprimé le coefficient d'emprise au sol et donc la constructibilité s'est multipliée, par 5 à partir de mai 2014. En 2014, Toulouse Métropole a travaillé sur le Plan Local Intercommunal d'Urbanisme qui prendra effet en 2019. Sur Saint-Simon, la constructibilité va baisser de 60%, l'idée étant d'encadrer cette constructibilité.

*Question : on parle de données de 2009 à 2014. Est-ce qu'au regard de la carte des projets, est-il tenu compte de la projection de l'évolution de la population sur la base des chiffres connus aujourd'hui ?*

Réponse : les données retenues sont les données les plus récentes. Effectivement, pour les données de population, la source la plus fiable est les données INSEE de 2009 à 2014; en revanche, selon les institutions vers lesquels la Ville s'est tournée, les chiffres sont plus récents et en nombre de logements, les sources sont de 2017. Par ailleurs, en terme de populations scolaires, la projection est faite sur la base la plus récente. Ce qui est important, c'est non seulement la valeur mais aussi la tendance.

*Question : la circulation est très difficile chemin de Guilhermy. Que fait-on au quotidien face à la dangerosité de cette voie ?*

Réponse : Monsieur Pagnucco évoque la loi Notre avec une nouvelle organisation territoriale. Depuis janvier 2017, Toulouse Métropole s'est vu transférer la compétence de la voirie. Pour le quartier, un projet existait : la Voie du Canal de Saint-Martory (VCSM). En 2017, les 37 maires de La métropole ont demandé d'étudier un plan de voiries structurantes et c'est ainsi que les services travaillent sur le PARM (Plan d'Aménagement des Routes Métropolitaines). La VCSM fait partie des projets à prioriser.

*Question: pourquoi le projet Serge Mas sur le chemin Licard a t'il été refusé ?*

Réponse : pour développer l'urbanisme sur cette voie, il faut que le chemin soit équipé en assainissement et soit aux normes préconisés par les services techniques. Obligation sera faite de faire des acquisitions foncières et de lancer une déclaration d'utilité publique car plus de riverains sont concernés.

*Question : sur les données de 2009 à 2014, combien la Ville de Toulouse a t'elle récupéré de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) ou va t'elle récupérer ? Est-ce que cette donnée fait partie du document que vous évoquez*

Réponse : Monsieur Pagnucco informe qu'une réunion spécifique sur le sujet de la TAM est prévue le 8 janvier 2019 au Centre d'Animation de Saint-Simon. Lors de cette réunion, il sera évoqué le BIMBY (Build In My Back Yard).

Depuis l'instauration de cette taxe en 2012, il a fallu beaucoup de temps au service de l'État pour mettre en œuvre la collecte effective et le service Finances de la Ville de Toulouse commence seulement à en percevoir le produit. Ce qui permettra dans un futur proche d'assurer la réalisation des investissements ainsi prévu. Il est encore un peu tôt pour pouvoir identifier avec précision l'ensemble des travaux.

*Question : le document présenté qui est un document statistique d'aide à la décision ne déçoit-il pas par son manque de perspectives compte tenu de l'évolution démographique ?*

Réponse : Monsieur Pagnucco informe de l'ouverture d'une crèche de 40 places dans le secteur de Guilhermy, inaugurée le 23 novembre 2018.

Deux écoles sont prévues dans le quartier : un deuxième groupe scolaire sur Guilhermy et un plus au centre de Saint-Simon.

Un travail est également mené sur les équipements sportifs et culturels : un projet de réhabilitation de l'ancienne école Paul Bert est toujours à l'étude. Des salles sont occupées par Rio Loco; le déménagement devrait se faire d'ici juin 2019. Un chantier école pourrait être installé afin que la rénovation se fasse par les Compagnons du Devoir. Par ailleurs, un travail est fait sur un cahier des charges en vue d'un gymnase sur les terrains de Guilhermy.

Sur Tibaous, une salle associative est prévue au pied de l'immeuble de Toulouse Métropole Habitat en construction sur Tibaous.

Monsieur Pagnucco a demandé un aménagement de la salle associative place de l'Église, occupée par les Aînés de Saint-Simon de façon à ce que cette salle puisse répondre à des demandes d'associations supplémentaires.

*Question : la Ville de Toulouse est sur une politique de déplacements doux. Est-ce possible d'avoir des bus plus longs ou plus de fréquences car les bus qui passent sur Saint-Simon sont saturés aux heures de pointe. N'est-il pas urgent de trouver des perspectives à court terme ? Pourquoi pas de Vélo Toulouse à Simon-Simon ?*

Réponse : Monsieur Pagnucco assiste régulièrement aux réunions Tisséo et il informe que Tisséo se base sur des statistiques ; il s'engage à demander plus de passages. D'autre part, un bus Linéo 11 doit être créé avec la Mairie de Frouzins et de Villeneuve Tolosanne.

Concernant Vélo Toulouse, un contrat est passé sur la Ville de Toulouse avec un nombre de stations affectées, une station entraîne une deuxième station et il est nécessaire de respecter une distance entre deux stations. On ne peut pas implanter de stations supplémentaires tant qu'il n'y a pas un nouvel appel d'offres.

*Question : ne serait-il pas opportun de créer des pistes cyclables pour aller vers Eisenhower ?*

Réponse : des pistes cyclables sont prévues, ce point sera évoqué au point voirie qui sera abordé par la suite ;

### **3. Points Voirie**

Intervenant : Monsieur Serge ASTRIE  
(cf. diaporama)

Le carrefour Giono/Pourrat a fait l'objet de nombreuses incivilités et c'est la raison pour laquelle un aménagement a du être fait.

*Question: pourquoi les boulistes se garent sur le trottoir ? Ne pourrait-on pas envisager la pose de plots?*

Réponse: Monsieur Pagnucco va s'occuper de cette demande.

*Question : est-il possible de trouver des solutions rapides pour la circulation qui devient très difficile impasse Navarra ?*

Réponse : Monsieur Pagnucco propose d'aller voir sur place avec les services techniques.

*Question : est-ce que l'urgence de la situation sur Saint-Simon est prise en compte ?*

Réponse : pour des questions de voirie, Monsieur Pagnucco invite les personnes à le contacter afin de considérer la problématique sur place.

Il souligne que la Ville doit rattraper le retard pris sur les aménagements.

*Question : quelles sont les réglementations qui vont être mises en vigueur rue Règuelongue pendant les travaux qui vont commencer par les promoteurs.*

Réponse: un travail a été fait avec les professionnels afin qu'ils s'engagent à respecter un certain nombre d'exigences données par la Métropole (horaire, organisation du chantier, ...).

*Question : des habitants expriment leur mécontentement concernant des permis de construire qui sont autorisés (chemin du Loup, Rue Bayès, impasse Navarra) et d'autres pour des permis de construire qui sont refusés (chemin Licard). Ils demandent à Monsieur Pagnucco quelle est la règle.*

Réponse : le promoteur contacte le service de l'urbanisme pour déposer le projet. Monsieur Pagnucco participe aux revues de projets (plus de 20 logements) et il précise que 85 % des projets sont refusés, seuls les 15 % sont visibles. Réglementairement, si les projets sont conformes au PLU puis au PLUiH, la Ville de Toulouse ne peut pas refuser un permis. Monsieur Pagnucco rappelle que le PLUiH, qui sera en vigueur en 2019, sera pour le quartier Saint-Simon, le plus protégé de Toulouse. En revanche, si les services de l'urbanisme considèrent que des aménagements de voirie sont indispensables à la réalisation d'un projet pour garantir la sécurité des usagers, le permis est refusé.

*Question : quelles sont les solutions apportées pour réduire les flux de circulation ? qu'en est-il des places de stationnement ? Que fait le service public pour octroyer le moins de gêne possible ?*

Réponse : deux catégories de voirie maillent le quartier de Saint-Simon et c'est le PARM, à l'étude actuellement, qui répondra à l'aménagement des voies structurantes.

Concernant le stationnement, dans le futur PLUiH, il est prévu 1,5 places de stationnement. Lorsque c'est possible, les services municipaux peuvent demander aux promoteurs de construire en retrait afin que la Métropole puisse créer des places à l'extérieur.

*Question : ne pourrait-on pas geler les terrains disponibles à Saint-Simon ?*

Réponse : Monsieur Pagnucco se propose d'apporter la proposition là où il faut mais il ne peut pas assurer de la suite. Il rappelle que son rôle de Maire de Quartier n'est pas de prendre toutes les décisions mais de faire remonter les propositions.

*Question : considérant les documents à partir des IRIS, est ce qu'il y a des quartiers où il a été fait mieux que Saint-Simon ? Saint-Simon n'est-il pas un quartier sacrifié ?*

Réponse : les données ne concernent pas que l'évolution de la population et il est des quartiers pour lesquels la croissance démographique est plus importante.

Ceci étant, les services de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole, travaillent à l'amélioration du quartier. Pour des questions de priorisation et budgétaires, les aménagements n'avancent malheureusement pas au rythme souhaité par la population.

*Question : que fait-on contre les installations des gens du voyage ?*

Réponse : les installations des gens du voyage sur Guilhaumy sont des installations illicites. La loi dit que le propriétaire doit procéder à la demande d'expulsion.

La Ville de Toulouse a déposé une requête de demande d'expulsion en décembre 2017. L'huissier de justice doit faire exécuter l'ordonnance avec les forces de l'ordre.

Cependant, les gens du voyage sont également installés sur des parcelles du département qui, à ce jour, n'a pas fait les démarches pour la procédure d'expulsion.

#### **4. Actualités du quartier**

Monsieur Pagnucco présente l'actualité du quartier :

##### Evènements du quartier :

- Inauguration de la crèche La Ronde Des Anges à Guilhaumy le **23/11**
- Fête Tibaous, marché de Noël le **29/11**.
- Calèche du Père Noël le **8/12** place de l'église en matinée et place de Tibaous l'après-midi.
- Date de réunion BIMBY (Build in My Back Yard) prévue le **8 janvier 19heures au centre d'animation de Saint-Simon**
- Journée du Maire : **16 janvier 2019**
- Carrefour Tibaous : ouverture en **mars 2019**

##### Aménagements :

- Le récup verre chemin Liffard doit être déplacé la semaine du 19 novembre 2018
- Jeux supplémentaires au jardin Pilhak : problèmes avec l'entreprise de construction des jeux ; livraison prévue pour semaine 50 vers le 11 décembre.
- Stade Sarcos : les travaux de désamiantage /démolition du Club House sinistré doivent démarrer en décembre (janvier au plus tard). Concernant la reconstruction, le club dispose depuis cet été du projet du service des sports. Le président doit faire un retour. Il n'y a pas de devis à ce jour mais l'enveloppe globale sera très probablement supérieure à 400.000€. Le financement n'est pas acté mais les

travaux doivent être achevés dans les 3 ans pour récupérer une modeste indemnité des assurances.

- Les aménagements demandés devant l'école Paul Bert se feront en 2019.
- La Mairie avait un projet agrandissement du jardin Pilhak par l'achat de la maison jouxtant ce jardin. Mais un kiné du quartier s'est positionné pour créer un cabinet de kinésithérapie. Après concertation, la mairie a décidé de ne pas préempter la propriété afin de permettre ce projet. En revanche, l'acquéreur s'est engagé à lui revendre une partie du terrain pour agrandir le jardin Pilhak et ainsi rétablir la continuité des platanes.

***Mr PAGNUCCO remercie les personnes présentes  
et propose d'échanger devant un pot de convivialité.***

***Fin de la séance 23 heures***